

Le pragmatisme en sémantique et en épistémologie contemporaines

Michael Esfeld

Université de Lausanne

Résumé : L'objectif de cet article est de présenter une position dans le cadre du pragmatisme contemporain : le but est d'esquisser comment une théorie pragmatique peut expliquer la détermination du contenu conceptuel de nos croyances. La première partie expose la motivation d'une théorie pragmatiste du contenu conceptuel — à savoir notamment apporter une solution au problème de suivre des règles. La deuxième partie introduit l'idée d'une sémantique inférentielle. La troisième partie retrace comment des pratiques sociales déterminent le contenu conceptuel et quel type de conception du contenu et de la vérité de nos croyances il s'ensuit.

Abstract: The aim of this paper is to sketch out a conception of how a pragmatist theory can account for the determination of the conceptual content of our beliefs. The first part explains the motivation for a pragmatist theory of conceptual content — namely, to overcome the problem of rule-following. The second part introduces the idea of an inferential semantics. The third part offers a reconstruction of how social practices determine conceptual content and discusses the kind of theory of content and truth to which this conception leads.

1 Le problème de suivre des règles

Le pragmatisme est aujourd'hui un courant de nouveau important en sémantique et en épistémologie des sciences humaines grâce aux travaux du second Wittgenstein, de Sellars, Davidson, Putnam, Brandom et d'autres. L'objectif de cet article est de présenter une position spécifique dans ce cadre : le but est d'esquisser comment une théorie pragmatique peut expliquer la détermination du contenu conceptuel de nos croyances. La première partie expose la motivation d'une théorie pragmatiste du contenu conceptuel - à savoir notamment apporter une solution au problème de suivre des règles. La deuxième partie introduit l'idée d'une sémantique inférentielle. La troisième partie retrace comment des pratiques sociales déterminent le contenu conceptuel et quel type de conception du contenu et de la vérité de nos croyances il s'ensuit.

Le problème de suivre des règles pose un défi d'indétermination important concernant le contenu conceptuel de nos croyances et de nos énoncés. Ce problème consiste à se demander comment nous, êtres pensants finis, pouvons former des croyances qui ont un contenu conceptuel précis. Considérons un concept F . Supposons que F soit un concept basique au sens où F n'est pas une fonction d'autres concepts. Le concept de blond, par exemple, peut être dérivé des concepts de cheveux et de jaune, tandis que ces derniers peuvent être considérés comme des candidats à des concepts basiques. Si une personne possède un concept F , elle a la capacité d'appliquer ce concept dans un nombre indéterminé de situations nouvelles. Par exemple, si on maîtrise le concept d'arbre, on sait dans de nombreuses situations nouvelles quand il est correct de dire de quelque chose "Ceci est un arbre". En d'autres termes, en maîtrisant n'importe quel concept basique F , on suit une règle qui nous dit ce qui est correct et ce qui ne l'est pas en appliquant le concept F pour former des croyances du type "Ceci est F ". La règle détermine quel concept la personne possède et, par conséquent, aussi le contenu conceptuel de ses croyances.

Or, selon l'interprétation de Saul Kripke [Kripke 1982, chapitre 2], Ludwig Wittgenstein montre dans les *Investigations philosophiques* [Wittgenstein 1953] qu'aucune idée mentale (représentation mentale, saisie mentale d'un objet abstrait, etc.) ainsi qu'aucune disposition comportementale ne porte au-delà d'elle-même : en tant que telle, elle ne peut pas déterminer quelle est la manière correcte d'appliquer un concept dans des situations nouvelles (§§ 138-242)(Voir aussi [Bouveresse 1987]). Toute idée mentale et toute disposition comportementale ne peut guider la pensée qu'en tant que reçue ou interprétée comme présentant une

certaine règle. Mais comme toute idée mentale et toute disposition comportementale est finie, il y a un nombre infini d'interprétations logiquement possibles. Autrement dit, pour chaque idée mentale ou disposition comportementale, il y a un nombre infini de règles logiquement possibles qui sont toutes en accord avec l'idée mentale ou la disposition comportementale en question (§ 201, notamment)¹.

Suivant Kripke, on peut dès lors distinguer deux aspects du problème de suivre des règles :

- *l'aspect infinité* : Comment quelque chose de fini (comme une idée mentale ou une disposition comportementale) peut-il exemplifier une règle définie au lieu d'un nombre infini de règles logiquement possibles ?
- *l'aspect normativité* : Qu'est-ce qui détermine quelle est la manière correcte d'appliquer un concept *F* dans une situation nouvelle - de sorte que la personne en question ait à sa disposition une distinction entre suivre la règle *F* de façon correcte et la suivre de façon incorrecte ?

Ces deux aspects sont liés : si on dispose d'une réponse au problème que soulève l'aspect infinité, le facteur qui détermine la règle indiquera pour la personne en question quelle est la manière correcte d'appliquer un concept *F*. Et si on dispose d'une réponse au problème de normativité, le facteur qui met à disposition une distinction entre l'application correcte et l'application incorrecte d'une règle indiquera comment quelque chose de fini peut exemplifier une règle définie au moins pour les personnes concernées dans des situations normales.

Il y a trois types de réponses à ce problème. On met en avant une solution directe si et seulement si on propose des faits capables de déterminer le contenu conceptuel de nos croyances avant — au sens d'une précondition — l'usage des concepts. Ces faits sont des conditions de vérité pour l'attribution de croyances à des sujets pensants. Étant donné que les objections de Wittgenstein et d'autres semblent avoir donné le coup de grâce à toute sorte de sémantique mentaliste, la version contemporaine la plus populaire d'une solution directe est naturaliste. Il y a deux propositions de ce type : l'une s'efforce d'identifier des dispositions de comportement capables de déterminer le contenu conceptuel de nos croyances, l'autre essaie de trouver des fonctions biologiques suffisantes à cet effet². L'objection principale à une solution directe natura-

¹Ceci est, en bref, l'idée générale de l'interprétation de Kripke. Il est une autre question de savoir si cette interprétation présente une exégèse correcte du texte de Wittgenstein.

²Voir surtout [Miscovic 1996] et [Millikan 1990].

liste comporte les deux aspects suivants : (a) Le contenu conceptuel de nos croyances est plus spécifique que des faits naturels. Des dispositions de comportement, des fonctions biologiques, etc. sont compatibles avec un grand nombre de contenus conceptuels différents. (b) Des dispositions de comportement, des fonctions biologiques, etc. peuvent causer le sujet pensant à former certaines croyances, mais elles ne peuvent pas fixer quelle est l'application *correcte* d'un concept.

Kripke lui-même propose une *solution sceptique* [Kripke 1982, chapitre 3]. Cette solution refuse de reconnaître des conditions de vérité pour l'attribution de croyances avec un contenu conceptuel déterminé à des sujets pensants. Au lieu de conditions de vérité, il n'y a que des conditions d'assertabilité, à savoir des conditions dans lesquelles l'assertion qu'une personne a une certaine croyance ou suit une certaine règle est justifiée. L'idée est la suivante : si une personne se comporte suffisamment en accord avec certaines normes sociales — c'est-à-dire, elle est reconnue par ses pairs comme un membre de la communauté sociale et linguistique en question —, il est admissible de lui attribuer certaines croyances. En bref, avoir des croyances n'est rien de plus qu'être traité par ses pairs comme ayant des croyances.

Le scepticisme de la solution sceptique envers des faits dans lesquels consiste le contenu conceptuel de nos croyances a pour conséquence le refus de reconnaître des critères auxquels la communauté entière est soumise dans son emploi des concepts. L'individu est jugé par la communauté sur la base de la conformité de sa manière d'agir à la manière d'agir de la majorité de la communauté. Pour la communauté elle-même, cependant, il n'y a aucun standard qu'elle puisse atteindre ou rater. Autrement dit, le contenu conceptuel de nos croyances est intersubjectif dans le sens où il consiste en une certaine conformité à la communauté ; mais il n'est pas objectif : il ne cherche pas à répondre au monde dans le sens de décrire le monde en tant que tel. On ne peut pas juger l'emploi communautaire des concepts comme étant correct ou incorrect en vue d'une conceptualisation de ce qui est le cas dans le monde³.

La *solution pragmatiste* cherche à développer une voie médiane entre la solution sceptique et la solution directe. L'idée est de reconnaître des conditions de vérité pour l'attribution de croyances à un sujet pensant, mais de concevoir ces conditions de vérité comme n'étant pas déterminées indépendamment de l'emploi communautaire des concepts. En d'autres termes, les conditions de vérité pour l'attribution d'une certaine croyance à une personne coïncident avec les conditions dans lesquelles il est ad-

³Voir aussi [Wright 1981].

missible d’asserter que cette personne a la croyance en question. C’est donc l’emploi communautaire des concepts qui crée des faits à contenu conceptuel. Cette conception des faits à contenu conceptuel et des conditions de vérité a pour but de rendre possible une évaluation de l’emploi communautaire des concepts en termes d’emploi correct / incorrect. En bref, en créant des concepts et en formant des croyances, nous cherchons à conceptualiser ce qui est le cas dans le monde. La constitution du monde figure dès lors comme l’ultime standard de ce qui est correct et de ce qui ne l’est pas dans l’emploi que nous faisons de nos concepts.

Cette proposition est une solution pragmatiste parce qu’elle envisage de baser la sémantique — la théorie du contenu conceptuel — sur la pragmatique, la théorie de l’emploi des concepts. Si on se propose de mettre en avant une solution de ce type, on peut trouver dans les *Investigations philosophiques* deux indications sur la forme que doit prendre une telle pragmatique :

- Il faut que ce soit une pragmatique *normative* ; car une simple description des faits en matière d’usage des concepts ne pourrait pas expliquer comment la possession des concepts inclut la capacité d’appliquer les concepts en question à un nombre indéfini de situations nouvelles.
- Il faut que ce soit une pragmatique *sociale* ; car une personne isolée ne peut pas distinguer ce qui compte comme un emploi correct de ce qui compte comme un emploi incorrect d’un même concept (tout ce qui lui semble correct est correct relativement à elle) ; une personne isolée ne peut donc pas suivre des règles⁴.

On peut résumer ces considérations comme suit :

Proposition 1. *Le problème de suivre des règles constitue la motivation principale pour baser la sémantique sur la pragmatique : il ne faut pas chercher des faits (naturels ou mentaux) dans lesquels consiste le contenu conceptuel de nos croyances. Il faut demander comment il est possible de distinguer entre suivre une règle correctement et la suivre incorrectement de telle sorte qu’il y ait des règles déterminées qui gouvernent l’emploi de nos concepts. Le critère de plausibilité pour une sémantique pragmatiste est la question de savoir si elle réussit à relever le défi de l’indétermination du contenu conceptuel que pose le problème de suivre des règles.*

⁴Voir [Wittgenstein 1953, § 202] et [Kripke 1982, chapitre 2].

2 L'idée d'une sémantique inférentielle

Imaginons que quelqu'un entre dans une salle de cours et dise : "Il y a un tigre dans l'entrée du bâtiment". Si on garde son calme, on posera à cette personne des questions comme "Vous voulez dire qu'il y a une bête féroce dans l'entrée, qu'un animal rugit là-bas, que les passants sont menacés, que les gens sont pris de panique, etc.", et l'on proposera d'évacuer le bâtiment et d'appeler la police. Si cette personne répond "non" à toutes nos questions et même s'étonne qu'on se propose de réagir ainsi (alors qu'on n'a pas de raison de douter de sa sincérité), on conclura qu'elle ne maîtrise pas le concept de tigre et donc qu'elle n'a pas la croyance qu'il y a un tigre dans l'entrée du bâtiment. On attribue des croyances à des personnes à la condition que ces personnes exercent une capacité de procéder d'une croyance à d'autres croyances et à des actions appropriées. On propose une sémantique inférentielle si on maintient que cette condition est non seulement une condition pour l'attribution de croyances à des personnes, mais qu'elle est aussi constitutive des croyances - au sens d'états de croyance — elles-mêmes. En d'autres termes, le contenu conceptuel d'une croyance (état de croire) consiste en un contexte inférentiel — des relations à d'autres croyances et à des actions appropriées.

Une sémantique inférentielle s'oppose à une sémantique basée sur la notion de représentation. Selon une sémantique de la représentation, chaque croyance prise individuellement représente quelque chose dans le monde (dans la mesure où elle se réfère au monde). Le contenu d'une croyance consiste dans sa manière de représenter son référent. Sur la base de leur contenu représentationnel, les croyances entretiennent entre elles des relations d'inférence. En d'autres termes, les relations inférentielles entre croyances surviennent sur les relations de représentation entre ces croyances, prises individuellement, et leurs référents respectifs dans le monde. De façon générale, une sémantique basée sur la notion de représentation vise une solution directe du problème de suivre des règles. Selon une sémantique inférentielle, par contre, le contenu d'une croyance consiste en des relations inférentielles avec d'autres croyances. Cette sémantique inclut la notion de représentation en un sens innocent — au sens où faire référence à quelque chose implique représenter la chose en question. Cette sémantique peut pourtant se passer de poser des représentations comme intermédiaires épistémiques entre la croyance (au sens de l'acte ou l'état de croyance) et son référent dans le monde, intermédiaires épistémiques dans lesquels consiste le contenu conceptuel de la croyance.

Les relations inférentielles entre des croyances ne se limitent pas à des relations d'implication logique. D'après le livre *Making it explicit* de Robert Brandom [1994], on peut distinguer trois types de relations inférentielles [chapitre 2] :

- *implication sémantique* : Une croyance de type p implique certaines croyances d'autres types qu'on peut déduire de p . Par exemple, la croyance "Il y a un tigre dans l'entrée du bâtiment" implique la croyance "Il y a une bête féroce là-bas". Par contraste à l'implication au sens logique, il s'agit d'une implication qui établit une connexion au niveau du contenu des croyances en question⁵.
- *soutien* : Une croyance de type p soutient une induction vers certaines croyances d'autres types. Par exemple, la croyance "Il y a un tigre dans l'entrée du bâtiment" soutient la croyance "Les gens sont menacés".
- *exclusion* : Une croyance de type p exclut certaines croyances d'autres types. Par exemple, la croyance "Il y a un tigre dans l'entrée du bâtiment" exclut la croyance "Tout est en ordre dans le bâtiment".

Cette sémantique inférentielle aboutit à un genre de holisme sémantique : le contenu conceptuel d'une croyance consiste en des relations d'implication, de soutien et d'exclusion à beaucoup d'autres croyances.

Si on se propose de mettre en avant une solution pragmatiste au problème de suivre des règles, on se fixe sur une sémantique inférentielle au sens large mentionné. Suivant la théorie pragmatiste du contenu conceptuel, le contenu d'une croyance — et la signification d'un énoncé — consiste en son emploi, et l'emploi inclut des inférences à d'autres croyances ainsi que des actions appropriées. Une sémantique inférentielle à elle seule ne résout cependant pas le problème de suivre des règles. À elle seule, elle ne répond ni à l'aspect infinité du problème — car le problème de l'infinité des interprétations logiquement possibles se pose à chaque lien inférentiel, voire pour le système des inférences en total — ni à l'aspect normativité, car en tant que sémantique inférentielle, elle ne se prononce pas sur cet aspect. Pour employer une sémantique inférentielle en vue d'une solution du problème de suivre des règles, il faut au moins répondre aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui détermine les relations inférentielles entre les croyances ?
- Quelles sont les relations inférentielles qui fixent le contenu conceptuel d'une croyance ?

Étant donné qu'on peut en principe établir des relations inférentielles au sens de relations de soutien ou d'exclusion de manière indirecte entre

⁵Voir [Brandom 1994, 97-104].

n'importe quelles croyances et étant donné, d'autre part, que les inférences qui sont en fait tirées varient d'une personne à l'autre, la tâche est de trouver un élément qui détermine les relations inférentielles qui vont déterminer le contenu conceptuel de sorte que ce contenu puisse être partagé par un nombre indéfini de sujets pensants. En tenant compte de l'analyse (dans la section précédente) du problème de suivre des règles, l'idée est d'employer une pragmatique sociale et normative afin de réaliser cette tâche.

On peut résumer cette section de manière suivante :

Proposition 2. *Une théorie pragmatiste du contenu conceptuel, qui identifie le contenu d'une croyance avec son emploi, aboutit à une sémantique inférentielle (holisme sémantique). Afin de résoudre le problème de suivre des règles, il faut mettre en avant une conception pragmatiste des relations inférentielles qui constituent le contenu conceptuel.*

3 La pragmatique sociale et normative

La conception pragmatiste du contenu conceptuel rejette la position suivant laquelle l'état de croire que p consiste en une relation entre un sujet pensant et un contenu conceptuel p (une proposition), le contenu conceptuel étant ainsi un objet abstrait. Selon le pragmatisme, il n'y a pas de contenu conceptuel en tant qu'objet abstrait, possédant une existence distincte des états de croyance des personnes. Le postulat d'un contenu conceptuel comme objet abstrait soulève la question de savoir comment un sujet pensant fini peut saisir ce contenu. Le problème de suivre des règles surgit à ce niveau-là. Le contenu conceptuel en tant que saisi est un objet mental, et il se pose le problème du nombre infini d'interprétations logiquement possibles de cet objet mental. (Quel contenu le sujet a-t-il saisi ? Comment le sujet sait-il qu'il a saisi le contenu d'addition au lieu du contenu de quaddition, pour reprendre l'exemple fameux de [Kripke 1982, chapitre 2] ?) Par conséquent, selon le pragmatisme, la sémantique inférentielle ne porte pas sur des relations entre des contenus conceptuels en tant qu'objets abstraits. Ces relations obtiennent entre des types d'états de croyances en tant qu'exemplifiés par des personnes. Le contenu d'une croyance est le contenu d'un état de croyance, consistant en des relations à d'autres types d'états intentionnels (d'états de croyance et d'action). Afin de rendre cette idée plausible, il faut expliquer les relations inférentielles en termes pragmatistes.

[Brandom 1994] base la sémantique inférentielle sur une pragmatique sociale et normative. Il fait remonter les relations inférentielles d'im-

plication, de soutien et d'exclusion aux normes pragmatiques suivantes [chapitres 3 & 4] :

- La relation inférentielle d'implication sémantique rend explicite des normes d'*engagement* ('commitment') : Si une personne a une croyance ou produit un énoncé du type *p*, elle s'engage à accepter des énoncés d'autres types. Par exemple, si quelqu'un produit l'énoncé qu'il y a un tigre dans l'entrée du bâtiment, il s'engage à accepter l'énoncé qu'il y a une bête féroce dans l'entrée du bâtiment.
- La relation inférentielle de soutien rend explicite des normes de *permission* ('entitlement') : En produisant un énoncé du type *p* une personne a la permission ou l'autorisation de produire des énoncés d'autres types. Par exemple, si quelqu'un produit l'énoncé qu'il y a là ce tigre, cet énoncé inclut la permission de produire l'énoncé que les gens sont menacés. Si le dernier énoncé est mis en doute, le premier énoncé peut être donné comme raison.
- La relation inférentielle d'exclusion rend explicite des normes de *permission exclue* ('precluded entitlement') : En produisant un énoncé du type *p* la permission ou l'autorisation à produire certains énoncés d'autres types est exclue. Par exemple, si quelqu'un produit l'énoncé au sujet du tigre, cet énoncé exclut la permission de produire l'énoncé que tout est en ordre dans le bâtiment.

Selon Brandom, nous sommes des êtres pensants parce que nous nous attribuons mutuellement des engagements, des permissions et des permissions exclues. On peut utiliser la notion de croyance et la notion d'énoncé de manière échangeable dans cette position, car seule l'énonciation d'une croyance peut fixer son contenu conceptuel en déterminant des relations d'engagement, de permission et de permission exclue.

L'idée de baser la sémantique inférentielle sur une pragmatique normative aboutit au projet de réduire la sémantique à la pragmatique :

- Sur le plan de l'*ontologie*, les relations inférentielles qui constituent le contenu conceptuel d'une croyance surviennent sur les pratiques normatives de se traiter mutuellement comme ayant pris l'engagement d'accepter certains énoncés et comme ayant la permission de produire certains énoncés, etc.
- Sur le plan de l'*épistémologie*, la description du contenu conceptuel peut en principe être réduite à la description de ces pratiques normatives.

Cette position s'attaque à l'aspect normativité du problème de suivre des règles. Elle prend comme point de départ la notion d'attitude normative de tenir quelque chose comme correct ou incorrect. Nous sommes

des êtres pensants parce que nous adoptons envers les autres des attitudes de tenir leur comportement comme correct ou incorrect et nous savons que notre propre comportement est soumis à une évaluation en ces termes par les autres. Ces attitudes normatives n'impliquent pas encore du contenu conceptuel. Elles s'expriment à travers des sanctions qui visent à renforcer ou réprimer certaines formes de comportement d'autrui. Chaque personne renforce le comportement des autres qui s'accorde avec son propre comportement, et elle décourage le comportement des autres qui ne s'y accorde pas. Par accord ou désaccord, il ne faut pas entendre une affaire intentionnelle à ce stade, mais accord ou désaccord sur la manière de réagir à un environnement partagé. Les sanctions sont exclusivement des renforcements et des désapprobations physiques à ce stade. Elles introduisent une perspective externe. De cette manière, elles permettent une distinction entre ce qui est correct pour une personne et ce qui l'est aux yeux des autres.

On peut concevoir les sanctions comme moyen pour déterminer le contenu conceptuel. Les sanctions provoquent un processus de détermination des conditions dans lesquelles les personnes en question sont d'accord sur la manière de réagir face à un environnement partagé. En cas d'accord initial, les sanctions renforcent la manière dont les personnes réagissent à leur environnement. En cas de désaccord, les sanctions en formes de désapprobations déclenchent un processus de découverte des obstacles qui empêchent l'accord — soit dans les personnes elles-mêmes, soit dans leur environnement. L'hypothèse est donc que les gens prennent le désaccord comme un signe que quelque chose n'est pas en ordre et qu'il leur faut agir pour mettre les choses en ordre. Ils essaient de se rendre compte pourquoi ils sont en désaccord. Dans certains cas — ceux qui mènent à des croyances sur ce qu'il y a dans leur environnement — ils arrivent à découvrir des conditions dans lesquelles ils surmontent leur désaccord. En d'autres termes, elles arrivent finalement à filtrer des conditions dans lesquelles concordent les réactions des personnes à leur environnement. Ces conditions constituent les conditions normales pour l'emploi des concepts d'un certain type. Les sanctions déterminent par là des conditions d'application pour des concepts ainsi que des normes de transition entre différents concepts — des normes d'engagement, de permission et de permission exclue. En aboutissant à ces normes, ces sanctions nous donnent un savoir pragmatique qui nous rend capable d'appliquer les concepts en question à un nombre indéterminé de situations nouvelles⁶.

⁶Pour l'élaboration d'une telle conception, cf. [Esfeld 2001, chapitre 3.2], ainsi que [Haugeland 1998, 147–150], [Pettit 1996, 76–108] et [Pettit 2002, 3–10].

Brandom introduit la notion d'une comptabilité déontologique des points à l'œuvre dans les pratiques sociales et linguistiques ('deontic scorekeeping') [Brandom 1994, chapitre 3]. En adoptant des attitudes normatives, nous nous attribuons en fin de compte mutuellement des statuts normatifs sous forme d'engagements, de permissions et de permissions exclues à produire certains énoncés et à faire certaines actions. Une fois fixés dans une pratique communautaire, on peut regarder ces statuts normatifs comme des faits normatifs. Ceux-ci sont ainsi les faits qui déterminent le contenu conceptuel de nos croyances dans le sens de relations inférentielles. Ces faits n'existent cependant pas indépendamment de nos attitudes normatives, mais ils surviennent sur ces attitudes, et leur description peut en principe être réduite à une description de ces attitudes.

On peut donner maintenant la réponse suivante à la question de savoir quelles sont les relations inférentielles dans lesquelles consiste le contenu conceptuel. Ces sont toutes et seulement les relations inférentielles qui surviennent sur ces faits normatifs. En d'autres termes, sont constitutives du contenu conceptuel d'une croyance d'un certain type les inférences qui sont acceptées comme normes d'inférence dans une communauté à un certain moment. Ces normes sont publiques. Le contenu conceptuel peut donc être partagé par un nombre indéfini de personnes, même si il n'y a jamais deux sujets pensants qui partagent toutes les inférences qu'ils tirent *de facto*.

Ces pratiques normatives sont ancrées dans le monde : des pratiques sociales ne sont concevables que comme situées dans un environnement commun (physique) auquel les personnes en question peuvent se référer. Pour s'engager dans des pratiques sociales qui déterminent le contenu conceptuel, il faut que les personnes en question aient un accès perceptif à leur environnement qui soit préconceptuel. Sur la base de cet accès préconceptuel, ces pratiques sociales déterminent les normes d'engagement, de permission et de permission exclue dans des situations concrètes d'application de concepts — à savoir, en présence d'exemplaires qui tombent sous les concepts utilisés dans ces situations. Maîtriser un concept *F* inclut connaître ses conditions d'application et ses liens inférentiels avec d'autres concepts ("Ceci est *F*" implique / soutient / exclut "Ceci est *G*"). Selon cette position, ces deux facteurs sont déterminés en même temps dans des situations concrètes d'application des concepts en question. Ceci permet à cette position de concevoir un lien direct entre la croyance (au sens de l'acte de croire) et son référent dans le monde - un lien qui ne demande pas l'intervention d'une représentation mentale comme intermédiaire épistémique.

Suivant cette conception, le problème ne se pose pas de savoir comment il est possible que nos croyances portent sur le monde (problème qui hante le cohérentisme auquel une sémantique inférentielle peut aboutir). Comme le contenu conceptuel de nos croyances est fixé par des pratiques sociales, la constitution de l'environnement physique entre dans la détermination du contenu conceptuel. L'externalisme social que propose cette position, en regardant le contenu conceptuel comme étant déterminé par des pratiques sociales, implique un certain externalisme physique : il est impossible pour des raisons sémantiques d'avoir des croyances sans être encadré dans un environnement physique. Néanmoins, il ne s'agit que d'une dépendance générique de nos croyances envers un environnement physique ; en tant que telle, cette position n'implique pas qu'il y a des relations de dépendance spécifiques entre l'environnement physique et le contenu conceptuel de nos croyances, comme le propose, par exemple, l'externalisme de Hilary Putnam [Putnam 1975](Cf. [Esfeld 2003]).

Il faut distinguer entre deux sens de normativité du contenu conceptuel. Le premier sens est celui de l'aspect normativité du problème de suivre des règles : l'application des concepts est soumise à une distinction entre être correcte et être incorrecte. Celle-ci est une distinction normative. Toute théorie sémantique a la tâche de tenir compte de cette distinction. Cependant, le problème de suivre des règles n'entraîne pas nécessairement une solution en termes normatifs. Une solution directe, par exemple, réduit l'aspect normativité de ce problème à des faits mentaux ou comportementaux (qui ne sont pas normatifs en tant que tels). Le deuxième sens de la normativité du contenu conceptuel est celui de la pragmatique sociale et normative qui explique le contenu conceptuel en termes des faits *normatifs*, survenant sur des attitudes normatives. Celle-ci est une théorie normative du contenu conceptuel. La question est de savoir si cette théorie offre une explication plausible du contenu conceptuel ; invoquant la normativité triviale de l'emploi des concepts (normativité au premier sens) ne suffit pas pour justifier cette théorie.

En s'attaquant à l'aspect normativité du problème de suivre des règles, cette théorie cherche à montrer comment des pratiques sociales et normatives mettent à disposition du sujet pensant une distinction entre l'application correcte et l'application incorrecte d'une règle. La notion clé est celle de sanctions. Comme mentionné plus haut, les normes d'engagement, de permission et de permission exclue qui sont déterminées sur la base des attitudes normatives des personnes et des sanctions qu'appliquent ces personnes visent à montrer comment il peut être déterminé pour une communauté de sujets pensants quelle est la manière cor-

recte d'appliquer un concept donné dans des nouvelles situations. Pour chaque concept, il y a un nombre indéterminé de nouvelles situations ordinaires pour lesquelles ces normes déterminent une application correcte. La pragmatique sociale et normative cherche ainsi à éviter le défi que monte l'aspect infinité du problème de suivre des règles, à savoir qu'il n'y a aucune situation nouvelle pour laquelle une telle application correcte est déterminée.

Cependant, la solution pragmatiste ne répond pas de façon directe à l'aspect infinité du problème de suivre des règles. Cette solution ne peut pas montrer que quelque chose de fini peut exemplifier en tant que tel une règle définie au lieu d'un nombre infini de règles logiquement possibles. Autrement dit, pour chaque concept dont les pratiques sociales et normatives ont déterminé un contenu, on peut imaginer des situations dans lesquelles il est indéterminé quelle est la façon correcte de l'application du concept en question⁷. Considérons un exemple : nous appliquons le concept d'eau à des liquides qui sont désaltérants, sans odeur, sans couleur, etc. L'eau possède la structure chimique H_2O . Supposons qu'on découvre dans le monde réel un liquide qui est indiscernable de l'eau dans ses propriétés macroscopiques, mais dont la structure chimique est XYZ (au lieu de H_2O) (exemple fameux de [Putnam 1975]). Les normes sociales qui gouvernent l'emploi du concept d'eau du sens commun ne déterminent pas ce qu'il faudrait dire en ce cas : y a-t-il deux sortes de l'eau ? ou faut-il refuser l'application du concept d'eau à ce liquide ? En ce sens, la solution pragmatiste ne peut pas enlever le problème d'indétermination que présente l'aspect infinité du problème de suivre des règles. Une solution directe de ce problème, par contre, est plus ambitieuse en attaquant directement l'aspect infinité.

Il y a encore une autre façon dont le contenu conceptuel est indéterminé selon cette pragmatique sociale et normative. On ne peut pas rendre le contenu conceptuel complètement explicite. Il n'est pas possible d'énumérer tous les engagements, permissions et permissions exclues qui déterminent le contenu conceptuel d'une croyance d'un certain type dans une certaine communauté à un moment donné. On ne peut indiquer que des exemples paradigmatiques de tels engagements, permissions et permissions exclues. Le contexte inférentiel dans lequel consiste le contenu conceptuel de n'importe quelle croyance est donc ouvert au sens où il n'a pas de limites exactes.

Être ouvert implique en plus que le contenu conceptuel d'une croyance d'un certain type n'est pas fixé une fois pour toutes : des expériences

⁷Cf. [Pettit 1996, 349-351] et [Pettit 2002, 7].

nouvelles ou la critique d'autres personnes peuvent avoir pour conséquence que de nouveaux engagements et permissions sont reconnus et que quelques-uns des anciens engagements et permissions sont révoqués. Il est possible de mettre en question chaque engagement et chaque permission qui entre dans la détermination du contenu conceptuel d'une croyance d'un certain type, mais pas tous à la fois. Par exemple, le contenu conceptuel de toutes les croyances qui portent sur des électrons a changé au vingtième siècle suite à la découverte de la physique quantique.

De plus, il n'y a pas de conditions d'identité fixes pour le contenu conceptuel. Si, par exemple, on se propose de traduire dans sa langue maternelle une langue qui n'a pas encore été traduite, il n'y a pas une seule traduction correcte déterminée d'avance. Dans ce sens, l'indétermination de la traduction persiste, même si cette conception revendique un contenu conceptuel déterminé face au problème de suivre des règles. Le succès de la traduction dépend de la réussite à établir une ligne de communication entre les deux sortes de pratiques sociales. Cette position essaie d'éviter le problème de l'indétermination de la traduction de la même façon que le problème principal de l'indétermination du contenu conceptuel (le problème de suivre des règles) : il n'y a pas de traduction correcte fixée d'avance de même qu'il n'y a pas de faits comportementaux ou mentaux qui prédéterminent le contenu conceptuel. La traduction — ainsi que le contenu conceptuel — est une question de succès (ou d'échec), le succès (ou l'échec) d'une pratique. Dans le cas où la traduction est couronnée de succès, deux pratiques jusqu'à présent différentes fusionnent en une seule pratique⁸.

Baser la sémantique sur une pragmatique sociale et normative ne nous conduit pas au relativisme social (auquel aboutit la solution sceptique du problème de suivre des règles). Cette pragmatique considère uniquement des attitudes que des individus adoptent envers eux-mêmes et envers autrui. Elle n'accorde pas de statut particulier à la communauté. Pour comprendre ces pratiques, il suffit de considérer les attitudes des personnes individuelles. En ce qui concerne la détermination du contenu conceptuel, les propositions qui font référence à la communauté sociale — le "nous" communautaire — peuvent en principe être remplacées par des propositions qui examinent des relations entre des individus. En refusant d'attribuer un statut particulier à la communauté sociale, cette pragmatique nous permet de dire que les attitudes normatives qui sont partagées par un groupe entier d'individus peuvent être critiquées de la même façon que les attitudes normatives qu'adopte un individu sont

⁸Cf. [Lance & O'Leary-Hawthorne 1997, chapitre 1].

critiquées par les autres individus. En d'autres termes, on peut concevoir un standard non réductible au consensus communautaire — c'est le standard de savoir si ces attitudes normatives mènent à une conceptualisation correcte de ce qui est le cas dans le monde. En bref, les normes sociales du contenu conceptuel cherchent à capturer des faits en dehors d'elles.

Cette pragmatique n'implique dès lors pas une conception sociale et pragmatiste de la vérité. Bien au contraire, une fois que les pratiques sociales ont déterminé le contenu conceptuel de nos croyances, le fait qu'une croyance soit vraie ou non dépend de ce qui est le cas dans le monde. On peut proposer une théorie sociale et pragmatiste du contenu conceptuel sans souscrire à une théorie sociale et pragmatiste de la vérité, justement parce qu'il est possible d'expliquer (à l'instar de la théorie ici esquissée) le contenu conceptuel sur la base d'un accord intersubjectif sur ce qui constitue l'emploi correct des concepts sans faire appel à la notion de vérité objective. Selon cette conception, le contenu conceptuel d'une croyance détermine en principe son référent et par là ses conditions de vérité. Un changement de contenu conceptuel n'implique cependant pas un changement du référent. Notre conception de ce qu'est un électron a changé pendant le vingtième siècle suite à la découverte de la physique quantique, mais le référent de cette conception est resté stable. En vertu des propriétés objectives du référent, quelques-unes de nos croyances qui portent sur le référent en question sont vraies et d'autres fausses. On ne peut découvrir la vérité ou la fausseté de nos croyances qu'au moyen de pratiques sociales. Il faut cependant faire une distinction entre la vérité et la vérification d'une croyance. Cette conception implique donc un certain dualisme entre le contenu conceptuel et les conditions de vérité. Mais c'est un dualisme qui vaut son prix, car il met à notre disposition une solution pragmatiste au problème de suivre des règles sans nous obliger à souscrire à la conception sociale et pragmatiste de la vérité qu'entraîne la solution sceptique.

On peut résumer cette section — et ainsi la thèse principale de l'article — de la manière suivante :

Proposition 3. *La pragmatique normative fait remonter le contenu conceptuel de nos croyances à des normes sociales gouvernant l'emploi des concepts. Les relations inférentielles entre des croyances ou des énoncés surviennent sur ces normes. Cette pragmatique montre comment il est possible que nous formons des croyances qui ont un contenu conceptuel déterminé, répondant ainsi au problème de suivre des règles. Cette théorie sociale et pragmatiste du contenu conceptuel n'aboutit pas à une conception sociale et pragmatiste de la vérité.*

Références

- BOUVERESSE, J.
 1987 *La force de la règle. Wittgenstein et l'invention de la nécessité*, Paris : Minuit, 1987.
- BRANDOM, R. B.
 1994 *Making it explicit. Reasoning, representing, and discursive commitment*, Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press, 1994.
- ESFELD, M.
 2001 *Holism in philosophy of mind and philosophy of physics*, Dordrecht : Kluwer, 2001.
 2003 L'argument sémantique pour la dépendance corporelle de la pensée, *Studia Philosophica*, 62, 119–132.
- HAUGELAND, J.
 1998 *Having thought. Essays in the metaphysics of mind*, Cambridge (Massachusetts) : Harvard University Press, 1998.
- KRIPKE, S. A.
 1982 *Wittgenstein on rules and private language*, Oxford : Blackwell, 1982. Traduction française par Thierry Marchaisse, *Règles et langage privé*. Paris : Seuil, 1996.
- LANCE, M. AND O'LEARY-HAWTHRONE, J.
 1997 *The grammar of meaning*, Cambridge : Cambridge University Press, 1997.
- MILLIKAN, R. G.
 1990 Truth rules, hoverflies, and the Kripke-Wittgenstein paradox, *Philosophical Review*, 99, 323–353.
- MISCEVIC, N.
 1996 Computationalism and rule following, *Proceedings of the Aristotelian Society*, 96, 215–229.
- PETTIT, P.
 1996 *The common mind. An essay on psychology, society, and politics*, Oxford : Oxford University Press, 1993. Cité d'après la deuxième édition 1996.
 2002 *Rules, reasons, and norms*, Oxford : Oxford University Press.

PUTNAM, H.

- 1975 The meaning of 'meaning', in *Mind, language and reality. Philosophical papers*, vol. 2, Cambridge : Cambridge University Press, 1975, 215–271.

WITTGENSTEIN, L.

- 1953 *Philosophische Untersuchungen*. Eds. G.E.M. Anscombe, G.H. von Wright, Rush Rhees. Traduction française *Tractatus logico-philosophicus. Investigations philosophiques*. Paris : Gallimard, 1961.
- 2004 *Nouvelle traduction Recherches philosophiques*, Paris : Gallimard, 2004.

WRIGHT, C.

- 1981 Rule-Following, Objectivity and the Theory of Meaning. Re-produit dans *Rails to infinity. Essays on themes from Wittgenstein's Philosophical investigations*, Cambridge : Cambridge University Press, 2001, 33–52.